

ENSEIGNANT DOCUMENTALISTE

UN MÉTIER EN QUESTIONS

« *Les relations entre les hommes, le travail, l'intelligence elle-même, dépendent de la métamorphose incessante de dispositifs informationnels de tous ordres* »
Pierre Lévy

Depuis toujours, l'école cristallise toutes les passions – sans doute l'empreinte de ce regard de l'enfance fixé au tableau noir alors que l'oiseau s'envole. Nous n'y échappons pas, lorsque nous tentons sincèrement, dans un souci optimal d'objectivité, de présenter ce métier superbe, passionnant et que nous voulons possible « d'enseignant documentaliste ». C'est à dessein et sans ambiguïté que j'utiliserai ce terme pour désigner notre métier dans sa globalité, fière de sa bivalence, espérant qu'un jour chemine entre les murs de nos écoles l'enseignant mathématicien à la rencontre de l'enseignant poète. Mot composé donc, double, riche de sa complexité et non hybride et déchiré.

D'aucuns le récuseront au nom du respect de la différence, refusant l'assimilation à une profession, enseignant, dont ils perçoivent une image le plus souvent négative ou réductrice : ils lui préféreront le terme de bibliothécaire-documentaliste, usité avant la création du Capes (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) de documentation, et présent dans les textes officiels qui, fort peu nombreux, régissent notre fonction, comme la fameuse et incontournable circulaire de mission du 13 mars 1986, encore

en vigueur, vaillante face à la tempête.

D'autres seront professeur de documentation ou professeur documentaliste, prêts à en découdre avec les précédents.

Un questionnement donc autour de notre métier et parfois aussi au sein même d'une profession qui essaie, depuis plus de vingt ans, de relever le défi de l'égalité des chances dans un système scolaire que la société met bien facilement en accusation...

Le choix des mots, le choc des images

Les réactions souvent vives dont je porte ici témoignage, si elles concourent à animer le débat, tendent aussi parfois à le paralyser. Comment éviter cet écueil à l'heure où nos partenaires nous donnent la parole sans toujours nous écouter ? Par un consensus mou pour ne satisfaire personne ? Je plaiderai plutôt pour une tentative d'élucidation.

Enseignant : la définition de ce seul terme prête déjà à discussion. Est-ce « celui qui enseigne », comme l'imprécise le *Littré* ou, plus largement, « celui qui a charge de l'éducation des élèves », ou « qui en instruit d'autres », comme le définit l'Unesco ? Certes, nous instruisons l'élève en organisant autour de lui un système d'information où nous trace-

FRANCE VERNOTTE

Institut universitaire
de formation des maîtres
de Franche-Comté

* L'auteur est la présidente de la Fadben (Fédération des associations de bibliothécaires documentalistes de l'Éducation nationale).

rons ensemble son propre parcours vers la connaissance.

Professeur : c'est celui qui déclare (du latin *profiteri*), dit publiquement ses pensées devant un auditoire. Or, l'information documentation énonce encore timidement ses savoirs déclaratifs. Précisons ici que le concours de recrutement du Capes nous attribue le statut de professeur. Documentaliste : s'il « *constitue et tient à jour une documentation* », nous ne renierons pas notre appartenance...

Bibliothécaire : le « *préposé à la direction et à la garde d'une bibliothèque* » – définie elle-même comme une « *collection de livres* » et « *le lieu où ils sont rangés* » – nous ressemble déjà moins. Le lieu biblio-

L'EFFET
D'ASSIMILATION DE
LA PERSONNE
AU LIEU OÙ
ELLE EXERCE
SON ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE
S'EST
CONSIDÉRABLEMEN
T ACCRU DEPUIS
LA CRÉATION
DU CAPES
DE DOCUMENTATION

thèque fait cependant l'objet de transformation. Les médiathèques d'aujourd'hui et de demain, eux non plus, ne se satisfont plus d'une vision patrimoniale de leur métier.

Ces quatre dénominations ont cours dans la littérature officielle, souvent associées deux à deux.

D'autres fonctions pourraient donner

lieu à des fantasmes d'évolution de profils : animateur culturel, spécialiste des nouvelles technologies, éducateur social, si l'on n'envisage que la réalité quotidienne faite de ces successions d'instantanés où, tout comme l'enseignant d'une discipline, nous pallions l'absence de ces professionnels et ne formons plus qu'une équipe d'adultes confrontée à la nécessité d'une réponse commune et plurielle...

Plus révélatrice s'avère la tendance accrue qui se manifeste dans les textes officiels où il n'est fait allusion qu'au CDI, capable, soudain, de « *collaborer avec les professeurs de sciences physiques* » par exemple. Curieusement, cet effet d'assimilation de la personne au lieu où elle exerce son activité professionnelle s'est considérablement accru depuis la création du Capes de documentation : ironie du sort ou regrets inavoués des décideurs, soudain frileux devant une part trop grande donnée à une autre forme de pédagogie ?

Les élèves eux-mêmes ont une vision imprécise de notre rôle : « *la dame* » ou « *le monsieur du CDI* », « *le CD-iste* »... *habitus scolaire*...

Un outil commun
et multiple

Dès sa conception, le CDI avait une quadruple fonction :

- centre unique de documentation regroupant toutes les ressources de l'établissement ;
- centre de relations publiques intérieures et extérieures ;
- centre culturel en relation avec les autres lieux culturels du quartier ou de la ville ;
- centre de recherche pédagogique.

Il était donc à la fois centre de ressources et bibliothèque d'étude et de loisirs pour les élèves et les enseignants, au service d'une démocratisation de l'enseignement, il devait contribuer à l'égalité des chances par la mise à la disposition de chacun d'une masse documentaire.

Les diverses circulaires parues depuis lors n'ont pas remis en question ces différents rôles, mais ont

insisté sur la finalité pédagogique des activités mises en jeu, sur le rôle du CDI dans la vie scolaire, sur l'importance de la lecture et la nécessité de développer chez l'élève une méthodologie de travail intellectuel, condition de sa réussite.

Aujourd'hui, le CDI se veut :

- un système d'information multimédia ;
- un espace de formation, de communication et d'information ;
- un laboratoire d'expérimentation des nouvelles technologies éducatives ;
- un lieu de culture et d'ouverture, de rencontre et d'intégration.

Occupant la place centrale de l'établissement, il n'est pas rare qu'il en soit la vitrine : locaux sur deux étages, espace vitré et ouvert, relié le plus souvent à des salles de travail de groupes, salles d'exposition et salles de projection.

Ce centre, lieu oblique des cultures, présente, de manière organisée, un fonds documentaire diversifié, photographie d'une certaine représentation du monde. Cette dernière se doit d'être la plus objective possible afin de générer chez l'élève ce souci d'objectivité, garant d'une honnêteté intellectuelle.

C'est cet outil commun et multiple que l'enseignant-documentaliste invente, adapte et anime au service d'une pédagogie constructiviste.

L'impact
des nouvelles technologies

Les CDI de nos établissements se veulent en effet de véritables médiathèques où l'élève peut librement accéder à des savoirs gérés à l'aide d'outils informatiques. Ils deviennent chaque jour davantage le reflet de l'actualité documentaire et technologique.

La tâche est parfois difficile, la surabondance irréfléchie des moyens voisinant souvent avec une pénurie due à la frilosité de décideurs peu enclins à doter les lycées et collèges de systèmes d'information performants : mais une politique incitatrice est mise en place auprès des chefs d'établissement et des collectivités territoriales, afin que de trop grandes disparités de situations soient évitées, que chaque CDI soit effectivement informatisé et muni de plusieurs postes de consultation permettant un réel travail de recherche d'information et une formation des élèves. L'introduction des nouvelles technologies de l'information ne saurait se limiter à la gestion informatisée du fonds documentaire. Pour être capable de maîtriser l'information, l'élève doit pouvoir se familiariser avec des supports très différents, y compris dans un but d'autoformation : logiciels éducatifs, traitement de textes, CD-Rom, CDI (interactifs), vidéodisques, vidéo, CD, cassettes audios, produits multimédias, banques de données, etc. Ces outils permettent une collaboration plus étroite avec les établissements d'un même réseau géographique.

Soulignons cependant l'importance que nous accordons à la réflexion qu'il faut mener à l'aide d'observations, d'échanges de pratiques et de références théoriques, sur les transformations des stratégies d'apprentissage et de lecture, générées chez l'élève par l'exploitation de ces nouveaux documents. Notre situation privilégiée de compagnonnage pédagogique apporte un éclairage spécifique de ces multiples procédures de navigation dans le savoir qui sont trop souvent confiées à l'aléatoire.

Pour une professionnalisation

Le centre de documentation et d'information, lieu innovant, exige des personnels qui en assument la gestion, l'animation et la responsabilité, un professionnalisme sans faille. Longtemps, les CDI furent confiés à des enseignants de disciplines, désireux d'exercer la fonction de

documentaliste. Ce sont ces personnels qui ont fait la richesse de ce métier, souvent militants et passionnés, en but à l'incompréhension de l'administration, fort tentée de conseiller aux enseignants en difficulté d'aller voir du côté du CDI. Rendons hommage ici aux pionniers de notre métier et à leur fédération, la Fadben (Fédération des associations de bibliothécaires documentalistes de l'Education nationale), qui ont porté haut le flambeau de la documentation à l'école et fait des CDI ces outils d'in-

POUR ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER L'INFORMATION, L'ÉLÈVE DOIT POUVOIR SE FAMILIARISER AVEC DES SUPPORTS TRÈS DIFFÉRENTS, Y COMPRIS DANS UN BUT D'AUTOFORMATION

novation pédagogique qu'ils sont aujourd'hui devenus. Rappelons la réflexion qu'ils ont engagée lors de congrès, séminaires, journées professionnelles et université d'été, qui fut le moteur de l'évolution du métier de documentaliste, pour en faire la profession aujourd'hui validée par une réelle formation. Notre *métier*, né d'une *fonction* qui lui a permis d'acquérir des savoir-

faire – n'avons-nous pas « du métier » ? –, doit enfin aujourd'hui, devenir aux yeux de tous une profession avec des actes construits pour un domaine d'expertise reconnu et « proclamé » comme le sous-entend l'étymologie... Nos savoir-faire acquis ont fait place à des compétences professionnelles qu'il nous faut sans cesse réajuster en fonction de l'évolution de l'environnement, dans le respect de nos objectifs d'enseignants et d'éducateurs. Ces compétences professionnelles ont été au cœur des débats lors de la définition des contenus de formation en IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) et le sont encore, lorsqu'il s'agit pour nous de redéfinir les épreuves du Capes ou de proposer celles d'une agrégation. Les enseignants documentalistes d'aujourd'hui sont formés en deux années dans les IUFM. Les contenus de formation y sont déclinés selon une matrice disciplinaire définie par les responsables de cette formation, réunis lors de l'Université d'été proposée par la Fadben.

Ils sont affinés par le groupe national de formateurs qui se réunit régulièrement. Il n'est pas inutile de signaler ici le caractère exceptionnel d'une démarche commune dans un système souvent cloisonné...

Les contenus de formation, déclinés sur deux années en IUFM selon des modalités différentes et complémentaires : cours, travaux pratiques et dirigés, stages, rédaction d'un mémoire professionnel, se répartissent selon quatre grands thèmes :

- sciences de l'information et de la communication ;
- management d'un système d'information ;
- lectures et communication ;
- l'information dans le processus de construction des savoirs.

Signalons ici le caractère insatisfaisant de la définition des épreuves du Capes de documentation, qui contraint les étudiants de première année à préparer parallèlement un Capes d'une discipline d'enseignement, l'une des épreuves écrites du concours étant commune avec celle du Capes de lettres modernes, d'his-

* La Fadben tiendra son prochain congrès des 16 au 18 mai 1996 à Rouen sur le thème : « Profession documentaliste : un enjeu pour le XXI^e siècle ».

toire, de géographie, d'anglais, d'allemand, d'espagnol ou avec celle d'un Capet de technologie. Cette épreuve, souvent discriminante, entrave le bon déroulement d'une formation scientifique en sciences de l'information. Il serait souhaitable de la voir évoluer vers une épreuve qui, si elle met en évidence des connaissances d'une discipline d'enseignement, permette d'évaluer également des compétences dans le domaine des sciences de l'information.

Persistance des représentations

Ces ambiguïtés rejoignent la persistance de représentations ambiguës de la profession de documentaliste et la non-reconnaissance de contenus scientifiques autres que ceux légitimement reconnus par les disciplines scolaires traditionnelles.

Nous pouvons chercher les raisons de la prégnance de certaines représentations erronées ou négatives de notre métier par certains de nos collègues enseignants de discipline, de nos chefs d'établissements, voire de nos partenaires du monde de l'information, de la documentation et des bibliothèques, dans la place que nous occupons entre deux mondes, qui s'interrogent et se soupçonnent mutuellement, celui de la pédagogie et celui de la documentation.

Au sein du système éducatif, nous témoignons que l'école n'est plus la seule source de savoir. Le savoir à la carte se substitue au savoir en menu proposé par le maître, ce qui donne au lecteur, au récepteur une impression grisante de liberté. Pour que cette impression ne soit pas fautive, pour que l'individu construise son libre arbitre, nous défendons l'idée qu'il est urgent que l'école dote chacun d'un « pouvoir s'informer », ce qui pose les problèmes récurrents du travail en équipes, de l'interdisciplinarité et de la transversalité des savoirs et interroge le cloisonnement des disciplines académiques...

Quant à nos partenaires, professionnels de l'information documentation, ils se montrent parfois prompts à nous accuser de tout manque d'auto-

nomie de leurs usagers face à un système d'information.

L'exigence socio-économique d'une culture de l'information

Les mutations de l'environnement informationnel de l'école rendent indispensable une prise de conscience rapide du système éducatif quant à la nécessité de valider certaines compétences en information documentation. L'insertion professionnelle, finalité aujourd'hui affichée du ministère de l'Éducation nationale – devenu récemment celui aussi de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Insertion professionnelle – exige de chaque individu des capacités à s'informer, à l'heure où le monde du travail offre une mutation rapide de la définition des professions. Ne s'agit-il pas en effet pour chacun de construire sa propre démarche d'autoformation dans un monde de mutations professionnelles et économiques ?

Les enjeux d'une culture de l'information constituent un défi à relever par un système éducatif en prise avec les réalités socio-économiques et les exigences d'une formation humaniste du citoyen de demain.

Des pratiques innovantes

Dans cette perspective, quelle pierre l'enseignant documentaliste peut-il sceller ? L'activité de pédagogue du documentaliste l'amène à définir les apprentissages nécessaires à l'élève pour qu'il puisse utiliser et exploiter le système d'information qui lui est proposé, afin d'acquérir une autonomie dans la recherche et la maîtrise d'information, quel que soit son projet, quel qu'en soit le contexte.

Nous avons donc traduit les démarches observées – réussites ou obstacles – en termes de compétences nécessaires à l'élève qui, pour réaliser un produit documentaire, a besoin de formuler sa demande, d'accéder à l'information, de la maîtriser et de la communiquer. Ces compétences sont de trois

ordres, transversales le plus souvent – et c'est heureux... –, mais aussi spécifiques. Il s'agit alors d'une part de compétences disciplinaires quant au contenu du document, d'autre part de compétences informationnelles ou documentaires quant à la mise en forme de ce contenu.

Nous sommes amenés à élaborer une progression de ces apprentissages dans et hors les disciplines et à définir la structure pédagogique qui lui donnera sens. A cette fin, nous construisons, le plus souvent en équipe, un projet CDI, dans le cadre du projet d'établissement. Nombreux sont ceux à présent qui émanent d'une équipe pédagogique sensibilisée à la nécessité de répondre à plusieurs voix aux besoins d'une réelle formation à l'information. Les contenus sont alors dépendants de la prise en compte par l'enseignant de démarches de construction du savoir par l'élève, inégalement présente selon les lieux et les disciplines. Nous devons donc, au quotidien, gérer cette diversité afin de proposer une planification qui tienne compte par ailleurs de la diversité des situations d'exercices : nombre de postes de documentaliste, locaux...

Il faut souvent faire des choix : un SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) documentaire pour tous ? Des progressions construites en partenariat avec telle ou telle équipe ? En effet, si nous nous voulons le garant de cette formation, nous n'en sommes pas le seul acteur et la documentation – interdiscipline ou discipline ? – prend tout son sens dans une contextualisation.

Un état des lieux

La force et la faiblesse de notre profession réside sans doute dans la manière dont elle questionne à la fois le système auquel elle appar-

tient et ses partenaires.

Le Ministère qui a su se distinguer parmi les Etats européens en dotant les établissements du second degré d'un personnel et de structures que l'on nous envie à l'extérieur n'est pas allé jusqu'au terme de sa politique : les postes au concours se tarissent – 200 postes à la session 95 pour 2 300 candidats ayant composé. Un personnel précaire et non qualifié pallie le manque de postes budgétaire : CES (contrats emploi solidarité), enseignants de disciplines en attente de remplacement... Il n'est pas rare qu'un seul documentaliste anime une structure de lycée aidé de cinq ou six CES, et que des CDI de collègues demeurent sans postes. Comment parler dans ces conditions de formation à l'information ?

Une discrimination demeure entre enseignants documentalistes et enseignants des autres disciplines : impossibilité de percevoir des heures supplémentaires, pas d'agrégation de documentation, pas d'inspection spécifique... Cet état des lieux ne manque pas d'étonner les lauréats du Capes qui ne soupçonnaient pas ces différences de traitement. Certains d'entre eux ne se voient-ils pas proposer des postes de conseillers d'éducation ou de professeurs de géographie, alors que l'établissement voisin est dépourvu de poste de documentaliste ?

Le documentaliste de demain

Le CDI du futur dépend de l'évolution des moyens de communication et des supports d'information. Certes, les réseaux sont déjà entrés dans le monde scolaire, réseaux internes à l'établissement pour la plupart. La base de données du CDI consultable depuis chaque salle de classe sera-t-elle plus exploitée pour autant ?

Un fonctionnement en réseau géogra-

phique va permettre aux différents lieux ressources d'intervenir en complémentarité : pour mettre en synergie leurs fonds documentaires. Il s'agira alors de clarifier nos spécificités, nos missions respectives, afin que l'élève, futur citoyen, puisse se dresser une carte des lieux ressources à décliner selon son projet et ses besoins.

Qu'aurait encore de commun les CDI de nos établissements scolaires avec ceux d'aujourd'hui ? Tendront-ils à devenir des centres de ressources performants et exhaustifs, connectés à la carte des ressources mondiales ? Seront-ils des lieux d'apprentissage systématisé de cette maîtrise de l'information devenue si vitale ? S'orienteront-ils plutôt vers le centre culturel ? Quant aux documentalistes, il semble peu probable qu'ils puissent continuer à gérer l'impossible complexité, à moins que les politiques, mesurant enfin l'enjeu de cet outil, ne se décident à définir une politique ambitieuse de création de postes... Sur l'autoroute de la formation, les adultes de demain méritent cet autre regard.

Septembre 1995

BIBLIOGRAPHIE

1994-1995

Bayard-Pierlot, Jacqueline ; Birglin, Marie-José. – *Clés pour le CDI.* – Paris : Hachette Education, 1994.

Pour une pédagogie documentaire : expériences de recherche documentaire au collège. – Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1994.

Darrobers, Martine ; Le Pottier, Nicole. – *La Recherche documentaire.* – Paris : Nathan, 1994. – (Repères pratiques).

Monthus, Marie. – *Pratique documentaire et prises de notes.* – CRDP Midi Pyrénées, 1994. – (Collection Savoir et faire).

Estéla-Garcia, Annie ; Rivallain, Nicole. – *Travailler au CDI en histoire-géographie.* – Paris : Hachette Education, 1994.

« La documentation, un outil pour toute une équipe ». – *Cahiers pédagogiques*, n° 332-333, mars-avril 1995.

« Continuités et ruptures : bibliothèques et centres documentaires de la maternelle à l'université ». – *Argos*, n° 14, mars 1995.

mais aussi...

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. – Paris : Nathan Université, 1994.

« Lire avec les adolescents ». – *L'Ecole des lettres des collèges*, n° spécial 12-13, 1^{er} juin 1994.

« La culture scientifique et technique : accès et enjeux ». – *Argos*, n° 13, octobre 1994.

mais encore en 1993...

Monthus, Marie ; Poupelin, Michel. – *Guide à l'usage des documentalistes et de leurs partenaires dans l'établissement.* – Paris : CNDP, Hachette Education, 1993.

Fondin, Hubert. – *Rechercher et traiter l'information : profession-enseignant.* – Paris : Hachette Education, 1993.

Gaillot, Ph. ; Gaillot, R. – *Et si on travaillait avec notre documentaliste !* – Tours : CDDP, 1993.

Savoir faire avec le CDI. – Créteil : CRDP, 1992. – (Collection Argos).

Parmi les publications de la Fadben...
Du chercheur à l'élève : quels documents ? Quelles médiations ? – Colloque Université d'été Fadben à la Villette, octobre 1992.

Information et pratiques d'information : quelle recherche ? – 3^e congrès, Fadben,

Marseille, octobre 1993.

Communication, documentation et information dans l'enseignement secondaire en Europe. – 2^e congrès, Fadben, Futuroscope de Poitiers, mai 1992.

Quel profil professionnel pour les documentalistes des CDI des établissements scolaires du second degré ? (séminaire novembre 1990).

Elaboration des dispositifs de formation IUFM en documentation. – Actes, Université de Rouen, 1993.

...en partenariat avec les éditions

Magnard

Voyage au centre de la documentation, fichier d'activités guidées au CDI. – Paris, 1992.